



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N°...324.../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU.07.../10.../2026 PORTANT DÉSIGNATION ET NOMINATION DES
MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DU CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE
DEVELOPPEMENT ET D'EDUCATION PERMANENTE, « CIDEP » EN SIGLE,
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu La Loi n°26/031 du 06 aout 2026 portant principes fondamentaux relatifs à la Recherche Scientifique et Technologique en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°81-154 du 07 octobre 1981 portant création d'un Service Spécialisé dénommé « **Centre Interdisciplinaire de Développement et d'Éducation Permanente, « CIDEP »** en sigle

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, littera B, point 24, relatif à l'Enseignement, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu le Décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant organisation et fonctionnement des cabinets ministériels ;

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement régulier du Centre Interdisciplinaire de Développement et d'Éducation Permanente, « CIDEP » en sigle, ainsi que la continuité de ses activités ;



Considérant la nécessité de pourvoir aux fonctions de direction du CIDEP en vue d'assurer une coordination efficace de ses activités ainsi qu'une gestion administrative, financière et programmatique régulière ;

Considérant qu'il importe, à cet effet, de doter le CIDEP d'un Comité Directeur en mesure d'assurer efficacement l'accomplissement de ses missions ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est désignée Secrétaire Général du Centre Interdisciplinaire de Développement et d'Education Permanente, « CIDEP » en sigle, la personne ci-après:

Noms	Fonction	Matricule
MITUNDUKIDI KIENGE	Secrétaire Général	7.924.940V

Article 2 :

Sont nommées aux fonctions, en regard de leurs noms, en qualité de Membres du Comité Directeur, aux côtés du Secrétaire Général désigné à l'article premier, les personnes ci-après:

N°	Noms	Fonctions	Matricules
01	WABENDE KABADI BAMBA	Chargé des Programmes	7.968.929E
02	MAKELELE NGWZLE	Secrétaire Administrative et Financière	7.893.154P

Article 3:

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4:

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 OCT 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse



